



Estuaire de la Gironde :

le projet d'extraction de granulats marins refusé

Le projet effrayait les associations de défense de l'environnement, en premier lieu l'association Une Pointe pour tous. Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, a finalement tranché : il a refusé au cours de l'été aux sociétés DTM et Granulats Ouest l'exploitation du banc dit du Mâtelier, au droit de la commune des Mathes, dans le Pays royannais. L'arrêté de refus aurait été adressé aux deux pétitionnaires le 21 juillet.

Les deux sociétés sollicitaient une concession d'une durée de 30 ans, au cours de laquelle elles auraient été autorisées à extraire jusqu'à 500 000 m³ de granulats marins par an, à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde.

En novembre 2016, alors ministre de l'Environnement, Ségolène Royal avait annoncé publiquement son opposition à ce projet. Il revenait toutefois au ministère de l'Economie de donner ou non son aval.